



Terra marique felix

# COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mil vingt, le vingt huit février**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BLONVILLE SUR MER**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Yves LEMONNIER**.

Étaient présents : M. Yves LEMONNIER, Mme Sylvie RACHET, Mme Emmanuelle HONOREZ-BRULE, M. Damien LELIEVRE, M. Pascal PEDUZZI, M. Claude BENOIST, Mme Caroline GENDRE, M. Gilbert LARROQUE, Mme Evelyne ROZAIS, M. Jean DUCHEMIN, Mme Annick COUSIN-ANSEL.

Étaient absents excusés : M. Jean-Michel QUINCEY, M. Patrice MURAIL, Mme Marie-France CUIPAL, Mme Virginie PETIT, Mme Karine HAUCHARD, M. Thierry FAYOLLE, M. Romain KRAFT.

Étaient absents non excusés : Mme Cécile CHEREL.

Procurations : M. Jean-Michel QUINCEY en faveur de M. Yves LEMONNIER, M. Patrice MURAIL en faveur de Mme Annick COUSIN-ANSEL, Mme Marie-France CUIPAL en faveur de Mme Evelyne ROZAIS, Mme Virginie PETIT en faveur de Mme Sylvie RACHET, M. Romain KRAFT en faveur de M. Claude BENOIST.

Secrétaire : M. Claude BENOIST.

---

## **INFORMATION : Communication(s) du Maire**

### • **Cabinet médical**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'arrivée d'un nouveau médecin sur la commune. En effet, le Docteur Catherine BAUDUIN arrivera début juillet. Dans l'attente de la construction du nouveau cabinet médical, elle s'installera dans l'actuel cabinet des infirmiers, au 6 rue Maurice Allaire.

### • **Pôle Culturel**

Le futur pôle culturel sera construit rue Henry Millet. Le plan de masse a été réalisé par le cabinet d'architectes Bienvenu. L'étude des sols est terminée et le permis de construire devrait être déposé prochainement. Le pôle culturel pourra accueillir des expositions, des séminaires, des réunions de famille et diverses animations.

---

## **DÉLIBÉRATION N°MA-DCM-2020-008 : Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal**

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 29 janvier 2020, dont chaque conseiller municipal a été destinataire.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL DE BLONVILLE SUR MER,**

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2020.

16 VOTANTS  
16 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DCM-2020-009 : Poste animateur - Actualisation du tableau des effectifs**

Monsieur Claude BENOIST, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée :

VU l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

VU la délibération n°MA-DCM-2020-003 en date du 29 janvier 2020 portant création du poste d'Animateur ;

VU l'opération n°01420010476 du 30 janvier 2020 validée par le Centre de Gestion du Calvados - Emploi territorial ;

VU la déclaration n°V01420010476001 du 30 janvier 2020 validée par le Centre de Gestion du Calvados - Emploi territorial ;

VU l'offre d'emploi / arrêté n°01420200205220 visé par la Préfecture du Calvados en date du 06 février 2020 ;

Il est apporté les précisions suivantes :

- Emploi créé par l'organe délibérant de la collectivité à compter du 01 mars 2020 ;
- Emploi permanent au grade d'Animateur Territorial, à temps complet ;
- Candidature retenue selon l'expérience, les diplômes et la connaissance du site ;
- L'Agent sera recruté au grade d'animateur territorial, responsable du service "Animations" de la commune, sur un emploi permanent avec une rémunération fixée à IB (Indice Brut) 415 - IM (Indice Majoré) 369, liée à l'expérience professionnelle et diplômes notamment, ainsi que toutes indemnités, primes et avantages liés à l'emploi et instaurés par le Conseil Municipal
- Au vu des candidatures reçues, le poste pourra être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel permanent sur la base de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL DE BLONVILLE SUR MER,**

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**PREND NOTE** des précisions sus-exposées ;

**INSCRIT** cette dépense au budget communal ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en son absence l'Adjoint le représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

16 VOTANTS  
16 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DCM-2020-010 : Dénomination "commune touristique" - renouvellement**

Monsieur Yves LEMONNIER, Maire, expose à l'assemblée :

La présente délibération annule la délibération n° MA-DC9-2019-070 en date du 23 décembre 2019 portant sur la demande de renouvellement de la dénomination "commune touristique". De nouvelles dispositions relatives à la loi d'engagement de proximité n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 précisent les obligations liées au renouvellement d'une commune Touristique.

En effet, le classement des communes touristiques est reconduit jusqu'à la limite du classement en "Station de Tourisme". Concernant notre commune, le dernier arrêté de classement en "commune touristique" a été pris le 10 décembre 2014.

La dénomination de Blonville en "Station de Tourisme" étant valide jusqu'au 17 février 2027, le renouvellement pour le classement en "commune touristique" sera donc à effectuer en 2026, avant la date butoir du 17 février 2027.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE BLONVILLE SUR MER,**

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**ANNULE** la précédente délibération n° MA-DC9-2019-070 du 23 décembre 2019, portant sur le renouvellement de la dénomination en "commune touristique".

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en son absence, l'Adjoint le représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

16 VOTANTS  
16 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DCM-2020-011 : Information de délégation du Maire : MAPA Réalisation d'un cabinet médical et de 2 logements**

*Marché de travaux : Réalisation d'un cabinet médical et de 2 logements*

Monsieur Claude BENOIST, Adjoint au Maire,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014, prise en application du Code Général des Collectivités Territoriales,

REND COMPTE du résultat du marché de travaux passé selon la procédure adaptée, après publication du mardi 19 novembre 2019 (Pays d'Auge, Ouestmarchés couplage Web) et du mercredi 20 novembre 2019 (Ouest France), DCE mis en ligne :

- 31 dépôts de dossier, tous lots confondus ;
- 31 dossiers parvenus dans les temps impartis au secrétariat de la mairie, tous lots confondus ;

Entreprises attributaires du marché :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>
01 - GROS OEUVRE	NCR	277 583.01 €
02 - CHARPENTE BOIS	DEFIBAT	31 938.79 €
03 - COUVERTURE/ETANCHEITE	ANQUETIL	76 552.89 €
04 - MENUISERIE ALU SERRURERIE	LECOGUIC	65 521.77 €
05 - PLATRERIE	JMB BAT	39 939.89 €
06 - MENUISERIE BOIS	LA FRATERNELLE	29 475.50 €
07 - SOLS SOUPLES	SAS PIERRE	12 733.22 €
08 - CARRELAGE	TRAGIN	32 048.95 €
09 - PLOMBERIE	LARCHER	109 610.18 €
10 - ELECTRICITE	DALIGAULT	38 423.82 €
11 - PEINTURE	GUERIN PEINTURE	20 136.98 €
12 - ENDUIT DE FACADE	PERRIER	30 626.30 €
13 - VRD ESPACES VERTS	MOULIN	79 572.40 €
	<b>TOTAL HT</b>	<b>844 163.70 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE BLONVILLE SUR MER,**

Entendu cet exposé,

**PREND ACTE.**

**DÉLIBÉRATION N°MA-DCM-2020-012 : Demande de subventions (DETR-DSIL-autres) - Réalisation d'un cabinet médical et de 2 logements**

Annule et remplace la délibération n° MA-DCM-2020-005 en date du 29 janvier 2020.

Monsieur Yves LEMONNIER, Maire, expose à l'assemblée :

Dans le cadre du projet de réalisation d'un cabinet médical et de 2 logements, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de solliciter une aide financière au titre de :

- la DETR
- la DSIL
- la Région (ARS, etc...)
- du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- ainsi que toutes autres subventions possibles

et propose le tableau de financement suivant :

[Plan de financement de l'opération :](#)

<i>DEPENSES PRÉVISIONNELLES</i>		<i>RECETTES PRÉVISIONNELLES</i>	
Nature des dépenses	Montant en € (H.T)	Source de financements	Montant en € (H.T)
Maison de Santé Pluridisciplinaire		<b>AIDES PUBLIQUES</b>	
		État DETR et/ou DSIL :	269 812.79 €
Travaux :	844 163.70 €	Région :	179 875.20 €
BET sols :	1 650.00 €	Union Européenne FEADER-GAL	50 000.00 €
Assistance maîtrise d'ouvrage :	63 312.28 €	<b>Sous-total 1</b>	<b>499 687.99 €</b>
<b>Étude et Prestations :</b>	<b>6 250.00 €</b>	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	
Sous-total :	915 375.98 €	Fonds propres :	49 687.99 €
<b>A déduire des dépenses :</b>		Emprunt :	350 000,00 €
Recettes générées par l'investissement :	16 000.00 €	<b>Sous-total 2</b>	<b>399 687.99 €</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>899 375.98 €</b>	<b>TOTAL 1+2 :</b>	<b>899 375.98 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE BLONVILLE SUR MER,**

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** la demande d'aide financière ;

**SOLLICITE** l'aide de l'Etat pour l'octroi d'une subvention, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ;

**SOLLICITE** les aides suivantes pour une subvention, la plus large possible :

- la FNADT (Fonds National pour l'Aménagement et le Développement Rural)
- La Région
- du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)
- ainsi que toutes autres subventions possibles

**INSCRIT** ce plan de financement, au budget primitif 2020 de la commune, en investissement ;

**DONNE** à Monsieur le Maire, ou en son absence l'Adjoint le représentant, dans le cadre de ce projet, autorisation de signature et de décision que nécessiterait ce dossier.

16 VOTANTS  
16 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---